

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 9 octobre 2018, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-61 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :

- Créer la grille des usages et des normes de la zone H-713 afin d'y ajouter la catégorie d'usages « habitation unifamiliale (h1) » en structure contiguë et les normes applicables;
- Modifier la grille des usages et normes M-558 afin de retirer la disposition spéciale concernant le plan d'aménagement d'ensemble pour l'ensemble des usages;
- Modifier le plan de zonage de façon à intégrer la nouvelle zone H-713 à même la zone H-712;
- Modifier les limites des zones M-558, M-660 et M-661;
- Abroger le feuillet « E.1 » de l'Annexe « E » intitulé Plan d'aménagement d'ensemble.

Ce projet de règlement s'applique aux zones M-558, M-660, M-661 et H-712.

| ZONES VISÉES | ADRESSES CONCERNÉES |
|--------------|---|
| M-558 | des Aigles : 4020 Lots 2 371 033, 2 371 305, 2 371 052, 5 360 988 |
| M-660 | Route 132 : 3705 à 4105 |
| M-661 | Route 132 : 3620 à 3940 Lot P-2 370 854 |
| H-712 | Boulevard Marie-Victorin : 3045 Rue Lamarche : 25 à 365 / 40 à 360 |

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le 19 novembre 2018 à 18 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, à la Ville de Sainte-Catherine.

EXPLICATIONS

L'objet de cette assemblée est d'informer les citoyens des diverses modifications qui seront apportées au règlement de zonage 2009-Z-00. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur les modifications apportées au règlement.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour objectif de

- Créer la grille des usages et des normes de la zone H-713 afin d'y ajouter la catégorie d'usages « habitation unifamiliale (h1) » en structure contiguë et les normes applicables;
- Modifier la grille des usages et normes M-558 afin de retirer la disposition spéciale concernant le plan d'aménagement d'ensemble pour l'ensemble des usages;
- Modifier le plan de zonage de façon à intégrer la nouvelle zone H-713 à même la zone H-712;
- Modifier les limites des zones M-558, M-660 et M-661;
- Abroger le feuillet « E.1 » de l'Annexe « E » intitulé Plan d'aménagement d'ensemble.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 9 novembre 2018

(signé) Me Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, greffière